



Metz, le 26 avril 2015

LE PRESIDENT

Madame Monique ROUX
Présidente de SOS Rétinite
276 impasse de la Baume
34000 MONTPELLIER Cedex

Madame la Présidente,

Tout d'abord, veuillez m'excuser de ne pas vous avoir répondu plus tôt. Ma prise de fonction et surtout l'actualité législative avec les projets de loi de Modernisation de notre Système de Santé et pour la Croissance, l'Activité et l'Égalité des Chances Economiques m'ont beaucoup occupé depuis trois mois et ont été cause de retard dans mon courrier.

Je vous remercie de vos félicitations pour mon élection à la tête du Syndicat National des Ophtalmologistes de France.

Soyez assurée de ma grande considération pour l'**Association SOS Rétinite France** que vous dirigez brillamment depuis près de trente ans et de vos efforts répétés en faveur de la recherche en Ophtalmologie pour aider les personnes atteintes de cette terrible maladie qu'est la rétinopathie pigmentaire. Le centre de Montpellier s'est d'ailleurs créé une grande notoriété dans le monde de la recherche, en partie grâce à vos efforts.

Je m'associe à votre souhait de développer encore plus la recherche et c'est bien volontiers que j'adhère à votre association. Je pense comme vous qu'il serait souhaitable que les ophtalmologistes soient membres des associations qui agissent dans le monde de la vision. En fait, je connais beaucoup d'ophtalmologistes qui sont déjà impliqués, soit dans le fonctionnement, soit dans le soutien de ce type d'associations, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Cependant, il est toujours possible de faire plus et je pense qu'il est naturel que nous participions à une meilleure connaissance de votre association par les ophtalmologistes, afin qu'ils puissent également vous aider financièrement s'ils le souhaitent (nous n'avons pas de moyen coercitif en la matière). Ceci peut se faire au travers d'un article sur votre association, ses actions et ses résultats, mais aussi en relayant vos prochaines actions dans la revue du

syndicat. En cela, Monsieur Pierre Gangloff qui est responsable de la Revue de l'Ophtalmologie Française est votre interlocuteur privilégié. Il recevra une copie de ce courrier.

Vous dites que les médias sont bien plus intéressés par le spectaculaire et que c'est désolant. Vous avez parfaitement raison, car c'est le travail de terrain, chaque jour répété, bien que peu visible, qui permet d'avancer et de faire reculer les maladies oculaires, dont certaines, comme la vôtre, sont à début insidieux et potentiellement cécitantes à plus ou moins brève échéance. Il convient donc de garder, et même d'améliorer la prévention et le dépistage de ces maladies.

Vous n'êtes pas sans savoir que le 10 avril le Sénat a voté l'article 11 Quater C du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques avec l'assentiment de M. le ministre de l'Economie. Celui-ci en supprimant, en toutes circonstances, y compris chez les enfants, l'obligation d'une ordonnance médicale pour la délivrance de lunettes, met à bas tout le schéma de prévention et de dépistage des maladies oculaires. Ce schéma est pourtant efficace car il permet une adhésion naturelle de la population sans nécessité de recourir à une campagne de dépistage organisée nécessairement coûteuse et moins bien suivie. Ceci est doublement surprenant alors que le projet de loi Santé de Marisol Touraine a pour objectif de promouvoir la prévention et que le ministère de l'Economie s'était engagé à ne soutenir aucune disposition concernant les professions de santé dans le cadre de son projet de loi. Dans le cadre des rétinopathies pigmentaires, il est probable que les traitements futurs seront d'autant plus efficace qu'ils pourront être administrés à des stades précoces de la maladie.

Je vous sollicite, donc, Madame la Présidente, afin d'user de vos relations afin de faire comprendre à nos politiques que la suppression de l'obligation d'ordonnance va désorganiser le dépistage des maladies oculaires et notamment des plus graves.

Nous avons de notre coté déjà alerté la presse (ci-joint notre communiqué) et sommes intervenu auprès des parlementaires et des ministères concernés. Il faudra cependant relancer l'information dès que nous connaissons la date de la réunion de la Commission Paritaire Mixte et sa composition, probablement vers mi-mai.

En souhaitant que nous puissions rétablir cette obligation pour un système de dépistage cohérent, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes meilleurs sentiments cordiaux.



Dr Thierry BOUR
thbour@wanadoo.fr